



Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Novembre 2000

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

ÉDITION SPÉCIALE

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 2000

Ce rapport fait état des principales réalisations de l'année 2000 et brosse un tableau de la situation financière de la municipalité; il présente également les paramètres qui nous guideront dans l'établissement du nouveau budget.

Bref compte rendu des principales réalisations de 2000

En 2000, nous avons poursuivi plusieurs actions qui ont eu pour effet l'amélioration continue de la situation des résidents de Sainte-Pétronille. Dans l'ensemble, nous avons mis l'accent sur les activités suivantes :

- Une plus grande disponibilité des services municipaux;
- L'amélioration de nos bâtiments et de nos infrastructures routières;
- L'embellissement continu de notre village;
- Le contrôle des dépenses.

Dans le cadre du projet de réorganisation de la communauté métropolitaine de Québec, et à titre de membre du conseil des maires de la MRC l'Île d'Orléans, j'ai été particulièrement engagé dans l'élaboration des stratégies devant mener à la préservation de l'intégrité de notre territoire et à l'affirmation du caractère propre de chacun des villages de l'Île. J'ai ainsi été amené à contribuer à la préparation d'un mémoire faisant état de la situation singulière du territoire de la MRC et des efforts entrepris pour mettre en commun le plus grand nombre de services possibles afin de tirer parti de

toutes les économies envisageables. Permettez-moi, à ce stade-ci, de souligner la formidable collaboration des conseillers et des conseillères à la réalisation des objectifs municipaux, et cela dans un contexte de réforme municipale pour le moins turbulent.

En 2000, nous avons continué la réfection de nos rues modernisant ainsi grandement notre réseau de rues municipalisées. Nous avons complété les travaux majeurs de pavage de la boucle de la rue des Pins Sud et nous avons procédé à l'installation de nouvelles enseignes au coin de nos rues. En 2001, nous poursuivrons notre programme d'entretien de l'ensemble de nos infrastructures routières mais nous n'envisageons pas faire de grands travaux puisque nos rues sont maintenant dans un état fort satisfaisant.

La dernière phase des travaux de rénovation du *Centre communautaire Raoul-Dandurand* a été complétée durant l'année; rappelons qu'il s'agissait de travaux affectant l'apparence extérieure du bâtiment (fenestration, revêtement, éléments architecturaux) ainsi que

la rénovation complète de la bibliothèque *La Ressource* avec l'aide du programme de réfection des bibliothèques du Ministère de la Culture. Les travaux entrepris étaient nécessaires afin de protéger la valeur de notre patrimoine; les coûts ont été répartis sur trois périodes budgétaires.

Notre comité d'embellissement, sous la présidence de M. Robert Martel, a été particulièrement actif et ses membres ont animé plusieurs activités liées à l'embellissement



de nos lieux. Merci à tous les membres du comité et à tous les citoyens et citoyennes qui manifestent, année après année, leur fierté d'appartenir à l'un des plus beaux villages du Québec. Au fil des ans, nous avons compris que l'embellissement de nos lieux ajoute à la qualité de la vie et à la notoriété de notre village ainsi qu'à la valeur de notre patrimoine individuel et collectif. C'est pour cette raison que l'embellissement continu du

village est devenu une de nos grandes priorités. En 2000, notre village a été honoré dans le cadre du concours Fleurir le Québec. En effet, Sainte-Pétronille s'est classée au premier rang régional dans la catégorie des municipalités regroupant 1 000 à 2 000 habitants. Notre village figure également comme finaliste national pour l'obtention du Lys d'or ou d'argent, dont les lauréats seront connus au cours de l'hiver.

La bibliothèque municipale *La Ressource* dessert une clientèle en croissance et les travaux de rénovation entrepris rehausseront la qualité de cet équipement culturel. Rappelons que vous pouvez visiter le



site internet de l'Île d'Orléans et de chacune des municipalités à l'adresse suivante : www.iledorleans.qc.ca; vous y trouverez des informations utiles concernant tous nos services municipaux. En 2000, plusieurs bénévoles de la bibliothèque ont participé à la conception d'une exposition soulignant le cinquantième anniversaire de l'échouement du *Franconia* à Sainte-Pétronille. Cette exposition, sous la direction de M. Gilles Gallichan, a attiré 3 000 visiteurs à la sacristie de l'église durant l'été. Un livre, *L'Aventure du Franconia à Sainte-Pétronille*, a été publié. Merci aux bénévoles qui, sous la présidence de

Mme Lise Paquet, gèrent efficacement ce service municipal, et cela à un coût minime.

En ce qui a trait à la sécurité publique, rappelons que la Sûreté du Québec (SQ) a implanté un service exclusif de patrouille 24 heures par jour à l'Île d'Orléans; cela contribue certainement



à accroître la tranquillité d'esprit des résidents et des résidentes de Sainte-Pétronille. La SQ a la responsabilité de maintenir l'ordre sur notre territoire et d'appliquer certains règlements municipaux. Le comité de Sécurité publique de l'Île a implanté un service de police de proximité qui mise sur l'implication communautaire. Le nouveau poste, situé sur la route Prévost à Saint-Pierre, a été inauguré au cours de l'été. N'hésitez pas à communiquer avec la responsable de poste, Mme Gisèle Garon, au 828-4141. Mentionnons enfin que le plan de mesure d'urgence dont s'est doté la municipalité sera mis à jour au cours de l'année 2001.

Le comité consultatif de l'urbanisme a fait un travail assidu et il a continué d'agir avec célérité tout en étant très vigilant. Environ cent permis ont été émis en 2000, soit un nombre comparable à celui de l'année précédente. Ce souci marqué pour l'entretien et l'amélioration



des immeubles a contribué positivement à l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité comme on le verra plus loin; il va de soi que ces décisions d'investissement reflètent une grande confiance en l'avenir de la part des contribuables.

En 2000, nous avons continué l'entretien du sentier pédestre du Boisé de Sainte-Pétronille. C'est la meilleure façon de protéger et de mettre en valeur la forêt et la flore de notre territoire. Nous vous réitérons notre invitation à découvrir ce magnifique sentier de six kilomètres dont une bonne partie se situe dans la chénaie boréale.

Les efforts du comité des loisirs lequel coordonne un ensemble d'activités communautaires très appréciées des citoyens et des citoyennes (piste de ski de fond, trois courts de tennis, deux patinoires, terrain de balle molle et de sports mixtes, terrain de jeux coopératifs



d'été, fêtes populaires, activités à caractère social, créatif ou éducatif) ont été, comme à l'habitude, à la hauteur des attentes. Les activités du terrain de jeux coopératifs sont particulièrement populaires; elles attirent chaque année un grand nombre de jeunes participants. En 2001, nous investirons davantage dans les équipements de jeux de plein air.

Une grande partie du succès de la gestion municipale réside, me semble-t-il, dans la cohésion et le dévouement des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. À Sainte-Pétronille, un grand nombre de bénévoles donnent généreusement de leur temps pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens et citoyennes. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché. Leur apport nous permet de fournir une très bonne qualité de service à un faible coût par comparaison avec des municipalités qui payent

des frais beaucoup plus élevés et qui offrent un même niveau de service.

Enfin, je tiens à souligner le travail exemplaire et dévoué de M. Gaston Lebel qui agit comme secrétaire-trésorier, à temps partiel, de notre village depuis 24 ans. En 2000, nous avons complété l'informatisation des procédés de gestion municipale et nous avons augmenté nos heures d'ouverture afin de mieux répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes. Gaston a été secondé par Mme Patricia Couture, secrétaire à temps partiel et responsable de la rédaction et de l'infographie du journal *Le Beau Lieu*, et par M. Jean Petit, employé municipal à temps plein depuis 1982. Celui-ci prendra sa retraite en 2001; nous le remercions très sincèrement pour son dévouement et la grande qualité de son travail au cours de ces années. C'est M. Dany Laflamme, employé occasionnel de la municipalité, qui le remplacera dans ses fonctions.

Rémunération des élus



Jacques Grisé	Maire	
	- Rémunération	3 753 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 876 \$
	Membre du Conseil de la MRC	
	- Rémunération	1 720 \$
	- Allocation de dépenses	860 \$
Denis Chatigny	conseiller	
	- Rémunération	1 460 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	730 \$
Mireille Morency	conseillère	
	- Rémunération	1 460 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	730 \$
Marcel Laflamme	conseiller	
	- Rémunération	1 460 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	730 \$
Lucie Lemieux	conseillère	
	- Rémunération	1 460 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	730 \$
Anne Noël Deschamps	conseillère	
	- Rémunération	1 460 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	730 \$
Harold Noël	conseiller	
	- Rémunération	1 460 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	730 \$

Une situation financière très saine dans un contexte d'incertitude budgétaire et de réorganisation municipale

Pendant l'année 2000, nous avons affecté une grande partie de notre surplus accumulé à des dépenses d'infrastructures que nous avons budgétisées l'année précédente. Ainsi, exceptionnellement, le budget équilibré de l'année dernière était de 800 000 \$ et nous terminerons l'année 2000 avec un mince surplus accumulé de l'ordre de 20 000 \$. Vous comprendrez que nous n'avons plus beaucoup de marge de manœuvre car nos gouvernements utilisent des moyens toujours plus imaginatifs pour nous transférer des dépenses. À titre d'exemple, nous avons dû, encore une fois en 2000, défrayer le coût d'une facture pour contribuer à l'assainissement des finances publiques ! Le nouveau pacte fiscal récemment conclu prévoit la suppression, à partir de 2001, de cette facture de 32 238 \$, laquelle nous n'aurions, de toute façon, jamais dû recevoir, et la perte totale des recettes de la TGE qui rapportait 18 296 \$ à la municipalité ! C'est ainsi qu'en contrepartie d'une facture que la municipalité n'aurait jamais dû recevoir, le gouvernement nous enlève un revenu récurrent de l'ordre de 20 000 \$. Tout un pacte ...!

Néanmoins, la situation financière de la municipalité est toujours aussi saine et elle pourrait faire l'envie de la presque totalité des municipalités du Québec. Alors que certaines municipalités dans notre région doivent allouer plus de 30% de leurs revenus au service de la dette, votre municipalité n'a aucune dette à long terme et aucune dépense d'intérêt; votre patrimoine continue donc de croître à un rythme soutenu, ce qui est rare de ce temps-ci. De plus, nous continuons de bénéficier de l'un des plus bas taux de taxation de la grande région de Québec; et ce n'est pas parce que le gouvernement nous fait des cadeaux mais bien parce que nous administrons frugalement une petite localité, selon nos moyens, avec l'aide de nombreux bénévoles et en mettant en commun, avec les autres villages de l'Île, toutes les dépenses ce qui ont intérêt à être partagées.

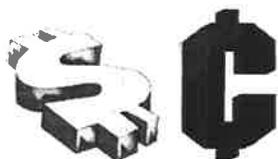


Le Conseil entend poursuivre sa politique de gestion serrée des finances municipales; ses membres continueront donc de déployer tous leurs efforts afin de protéger votre pouvoir d'achat. Depuis le début de mon mandat, il y a sept ans, mon défi a consisté à réaliser tous les travaux d'infrastructures requis et à offrir un très bon niveau de service, sans engendrer de déficit, sans emprunter et sans augmenter le taux de taxation lié à la gestion municipale au-delà du taux d'inflation. Cette année ne sera pas différente des autres.

À Sainte-Pétronille, la quasi-totalité des revenus est générée par les taxes foncières car nous ne recevons plus de transferts gouvernementaux du type TGE (répartition aux municipalités d'une partie des taxes des entreprises de télécommunication de gaz et d'électricité). N'ayant que peu de marge de manœuvre au chapitre des dépenses, votre municipalité n'a d'autre choix que de taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire et éviter l'endettement. En l'an 2001, nous appliquerons les résultats de notre nouveau rôle d'évaluation foncière, lequel devrait annuler presque totalement la sous-évaluation dont nous étions tributaires au cours des dernières années. Ainsi, l'évaluation foncière totale de la municipalité qui était de 59 714 400 \$ en 2000 passe à 72 900 000 \$ en 2001, une augmentation de 22 %. Comme le rôle d'évaluation est très récent, il est raisonnable de penser que la richesse foncière uniformisée (RFU) de la municipalité sera de cet ordre, donc sensiblement du même niveau que celui de la dernière année, soit 73 000 000 \$. Il est important de noter que le gouvernement facture la municipalité en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU) pour les services rendus par la S.Q.; il en va de même pour la quote-part que la municipalité doit verser à la MRC ou la taxe que la commission scolaire vous impose. On peut donc conclure que si les taux de taxation de ces organismes ne changent pas, vous ne devriez pas payer plus de taxes.

Quant au taux de taxation attribuable à l'administration municipale, nous prévoyons le diminuer d'un pourcentage du même ordre que celui de l'augmentation de la valeur de l'évaluation foncière, soit 22 %. Cette éventualité permettrait de maintenir l'augmentation moyenne du taux de taxes foncières en deçà du taux d'inflation, ce qui est conforme à notre politique de taxation depuis le début de mon mandat de maire. Jusqu'à présent, nous avons réussi à réaliser nos projets en rationalisant nos dépenses au mieux. Soyez assurés de notre volonté à poursuivre dans cette voie.

L'exercice de planification budgétaire que nous entreprendrons bientôt nous amènera à prendre en compte des besoins de revenus de taxation d'environ 500 000 \$. Le budget équilibré pour 2001 devrait être de l'ordre de 600 000 \$ en calculant l'ensemble de toutes les recettes.



Comparaison 2000-2001**

	Total de l'évaluation foncière municipale	Taux de la taxe foncière appliqué	Revenus générés par les recettes de taxation*	% des revenus de taxation pour payer les services de la SQ
2000	59 714 400 \$	82 cents du 100 \$	489 658 \$	26,7 %
2001	72 900 000 \$	68 cents du 100 \$	495 720 \$	26.4 %

* A ce montant, il faut ajouter une somme d'environ 106 \$ par maison pour défrayer le coût de l'enlèvement des ordures et de la collecte sélective.

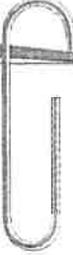
** Prévisions pré-budgétaires.

Le montant de revenu disponible pour la gestion municipale sera sensiblement le même, ce qui nous permettra de maintenir un niveau comparable de dépenses pour les services offerts. Nous travaillons présentement à la préparation d'un budget équilibré qui sera de l'ordre de 600 000 \$; il vous sera communiqué en détail dans un prochain numéro du journal *Le Beau Lieu*. Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fait partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 10 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion de vos taxes et nous serons sélectifs dans le choix de nos projets. **Notre objectif est de maintenir les revenus provenant des taxes sensiblement au même niveau que l'année précédente et de ne pas endetter les citoyens et les citoyennes de Sainte-Pétronille.**

Jacques Grisé
Maire de Sainte-Pétronille

13 novembre 2000



AVIS PUBLIC

Municipalité de Sainte-Pétronille

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET RÔLE TRIENNAL 2001/2002/2003 1^{er} EXERCICE FINANCIER 2001

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné en conformité avec le exigences de l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale que :

1. L'exercice financier 2001 est le premier exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal (2001/2002/2003) décrété par le Village de Sainte Pétronille.
2. L'exercice ci-dessus mentionné s'applique au rôle d'évaluation foncière e annexes, le tout conformément à la Loi.
3. Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence o l'absence d'une inscription au rôle opérée par certificat de l'évaluateur peu formuler une plainte écrite à ce sujet avant le 1^{er} mai 2001 en personne o par courrier recommandé au bureau de la M.R.C. de l'Île d'Orléans, 3893 chemin Royal, Sainte-Famille (Québec) G0A 3P0. Pour être recevable, l demande de révision doit être faite sur la formule prescrite à cet effet e être accompagnée de la somme d'argent exigible correspondant à la natur de la demande de révision.
4. Le rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour le premier exercic financier (2001) du rôle triennal a été déposé au bureau du secrétaire trésorier de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture du bureau soit de 19 h 00 21 h 30 le mardi et jeudi et de 9 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 00 l mercredi, à la Mairie, 3 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.
5. Toute plainte concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des règles de la tenue jour (article 74, Loi sur la fiscalité municipale), doit être déposée au cour de l'exercice financier pendant lequel survient l'événement justifiant l modification ou du suivant.

Donné à Sainte-Pétronille ce 13^e jour de novembre deux milles.

Gaston Lebel, secrétaire-trésorier